



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 novembre 2017

Nombre de Membres :

En exercice : 44

Présents : 26

Votants : 26

N°2

OBJET :

**CONCEPTION
REALISATION
D'UN POLE
D'ECHANGES
INTERMODAL
SECONDAIRE
INTEGRE A
L'AMENAGEMENT
URBAIN DU
CENTRE-VILLE DE
CUSSET**

**CONVENTION
CONSTITUTIVE
D'UN GROUPEMENT
DE COMMANDES**

AVENANT N°1

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

14 NOV. 2017

Publiée ou notifiée le :

14 NOV. 2017

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – E. VOITELLIER – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – C. DUMONT – J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – R. LOVATY – C. BOUARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – A. GIRAUD, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA - C. BENOIT- I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – J.M. LAZZERINI – M. CHARASSE – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BERTIN – C. CATARD – J. JOANNET – P. COLAS – G. DURANTET – M. MONTIBERT – F. BOFFETY, Membres.

Secrétaire : M. M. GUYOT, Conseiller Délégué.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

.../...

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le volet territorial du Projet d'Agglomération 2015-2025 approuvé par délibération n°4/A de l'assemblée délibérante de Vichy Val d'Allier le 18 juin 2015,

Vu le Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI) approuvé par délibération n°4/A de l'assemblée délibérante de Vichy Val d'Allier le 24 septembre 2015, contribuant à parfaire les mobilités durables et l'environnement urbain sur deux secteurs prioritaires identifiés dont le secteur « Cœur d'agglomération » établi sur l'axe Vichy/Cusset et le secteur « Boucle des Isles », que sur chacun de ces secteurs, le plan de financement du PDUI flèche la création d'un Pôle d'échange intermodal secondaire,

Vu la convention de groupement de commandes du 6 janvier 2017, approuvée par le Conseil communautaire par délibération du 9 novembre 2016, ayant pour objet la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux en découlant pour la rénovation de la Place Victor Hugo à Cusset intégrant un pôle d'échange intermodal secondaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°3188/2016 du 5 décembre 2016 aux termes duquel le Préfet de l'Allier a prononcé la fusion de la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier » et de la communauté de communes de « La Montagne Bourbonnaise » aux fins de constituer, à compter du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle communauté d'agglomération « Vichy Communauté »,

Considérant que cette fusion emporte transfert des droits et obligations relatifs aux contrats passés par Vichy Val d'Allier au profit de la nouvelle communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Propose au Bureau Communautaire :

- de conclure l'avenant n°1 ci-annexé à la convention de groupement de commandes du 6 janvier 2017,
- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la Commande publique, à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

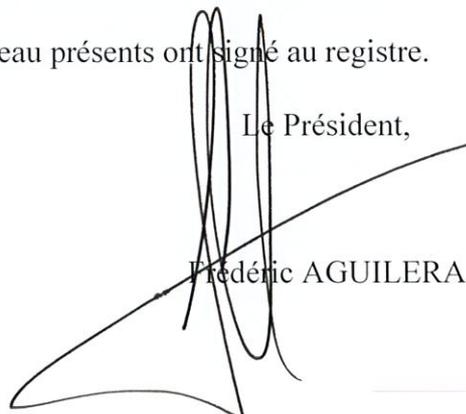
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 2 novembre 2017.

Les membres du Bureau présents ont signé au registre.

Le Président,

Fédéric AGUILERA



PROJET

**GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LA CONCEPTION REALISATION
D'UN PÔLE D'ECHANGE INTERMODAL SECONDAIRE
INTEGRÉ A L'AMENAGEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DE CUSSET**

AVENANT N°1

Entre

La Commune de CUSSET, représentée par M. Jean-Sébastien LALOY, Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune, par délibération du Conseil municipal en date du 27 septembre 2017,

d'autre part,

et

La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, représentée par Monsieur Frédéric AGUILERA, Président, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite communauté, par délibération du Bureau communautaire en date du 2 novembre 2017,

D'autre part,

PREAMBULE

La ville de Cusset est engagée dans un programme d'aménagement de centre-ville, initié en 2016 sur le Boulevard De Gaulle, désormais étendu à la place Victor Hugo et ses abords. La requalification de ce secteur, composante majeure du maillage des espaces publics du centre-ville de CUSSET, ne peut s'envisager qu'au travers d'une vision globale, intégrant les connexions avec les voies et espaces publics périphériques.

Sur ce même secteur, la communauté d'Agglomération Vichy Communauté, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial, ambitionne quant à elle de doter le centre-ville de Cusset d'un Pôle d'échange intermodal secondaire pour développer les pratiques alternatives à « l'auto-solisme », qu'il s'agisse des liaisons vers le cœur d'agglomération (Vichy) ou vers la montagne bourbonnaise.

La conception/réalisation conjointe de ce Pôle d'échange intermodal et des aménagements, plus conséquents, du centre-ville conduits par la commune de CUSSET fait l'objet d'un groupement de commandes dont la convention constitutive a été signée le 6 janvier 2017.

Par suite de la fusion au 1er janvier 2017, de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier avec la communauté de communes La Montagne Bourbonnaise, a été créé le nouvel établissement public de coopération intercommunal Vichy Communauté.

Cette fusion ayant entraîné de plein droit la substitution de l'EPCI nouvellement créé dans les droits et obligations découlant des contrats et marchés conclu par Vichy Val d'Allier, les parties sont convenues ce qui suit.

Article 1 : Transfert de la convention de groupement au profit de Vichy Communauté

Les parties prennent acte du transfert de la convention constitutive de groupement de commandes du 6 janvier 2017 au profit de Vichy Communauté par suite de la fusion de la Communauté d'Agglomération « Vichy Val d'Allier » et de la Communauté de Communes de « La Montagne Bourbonnaise », et par conséquent du changement du membre du groupement de commandes.

Article 10 : Autres charges et conditions

Toutes les clauses de la convention initiale du 6 janvier 2017 et auxquelles le présent avenant ne déroge pas demeurent applicables.

Fait à Vichy en deux exemplaires originaux, le

Pour la Commune
de CUSSET

Jean-Sébastien LALOY

Pour la Communauté d'Agglomération
De VICHY COMMUNAUTE

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - CONCEPTION

REALISATION D'UN POLE D'ECHANGES INTERMODAL SECONDAIRE

Objet de l'acte : INTEGRE A L'AMENAGEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DE CUSSET -

CONVENTION CONSITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES -

AVENANT N° 1

.....
Date de décision: 02/11/2017

Date de réception de l'accusé 14/11/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 02NOV2017_2

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171102-02NOV2017_2-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 2.pdf (003-240300426-20171102-02NOV2017_2-DE-1-1_1.pdf)